



RAPPORT SUR LA PLATEFORME COLLABORATIVE D'INFLUENCE PAR LE DROIT

RAPPORTEUR :

Laurence Kiffer, MCO

BATONNIER EN EXERCICE :

Frédéric Sicard

CONTRIBUTEURS :

TEXTES CONCERNES :

DATE DE LA REDACTION :

Novembre 2017

DATE DE PRESENTATION AU CONSEIL :

7 novembre 2017

RESUME :

Afin d'assurer la promotion de l'expertise juridique française, le Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) a relancé début 2014 une stratégie d'influence par le droit au travers d'une plateforme collaborative dénommée *juscoop*. Des outils communs d'aide à l'échange et à la concertation entre les membres de la plateforme, des groupes de travail sur des sujets prioritaires et d'intérêt commun et des fiches pédagogiques annuelles permettront de fédérer tous les acteurs français de la coopération juridique et judiciaire à l'international pour définir une stratégie commune d'influence par le droit. Le Barreau de Paris est l'un des acteurs de cette plateforme qui lui permettra d'accroître sa visibilité en France et à l'étranger.

CHIFFRES CLES :

TEXTE DU RAPPORT

Il existe dans le monde deux principaux systèmes de droits concurrents :

- Le droit de tradition civiliste (ou droit continental) fondé sur la loi, la hiérarchie des normes et l'écrit, avec l'ajout de la jurisprudence des tribunaux ;
- Le droit de la *common law* (ou anglo-saxon) avant tout fondé sur l'interprétation par les tribunaux de textes juridiques de référence.

Dans le contexte international, rendu plus complexe par une tendance à l'hybridation des systèmes de droit, par la multiplication des émetteurs de droit et l'entrée en scène de nouveaux acteurs internationaux qui peuvent s'opposer à l'application de normes contraignantes, le positionnement de la France est de mettre en avant les atouts du droit continental pour défendre ses valeurs.

Les atouts du droit continental réside dans :

- Sa plus grande prévisibilité ;
- Sa plus grande transparence ;
- L'égalité de toutes les parties devant les lois et les tribunaux auquel le pouvoir interprétatif laissé est moins ouvert que dans le cadre d'un système de *common law* ;

La promotion de ces atouts permettra :

- De renforcer l'attractivité de la France.
- De préserver notre ordre juridique sur notre territoire et à l'étranger où il s'applique (Afrique, Amérique du sud) ;
- De sécuriser les opérations des entreprises françaises en France ou à l'étranger.

Dans la lignée des conclusions de plusieurs travaux publics (Rapport de Claude Revel¹ sur l'influence normative de la France, du Conseil d'Etat sur le droit souple, du Conseil économique et social et environnemental sur la promotion de l'influence de la France par le droit continental, mais aussi de Jacques Attali² sur la Francophonie économique), le Ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI) a relancé début 2014 sous l'impulsion du Secrétaire général et sous la responsabilité de la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, une stratégie d'influence par le droit renouvelée.

Ce processus vise à définir une stratégie globale cohérente sur la mise à jour des priorités thématiques et géographiques françaises, afin de mieux orienter et coordonner les activités internationales des divers acteurs publics (ministères de la Justice, de l'économie et des finances, Conseil d'Etat, Cour de cassation, Ecole nationale de la magistrature ...) et privés (avocats, notaires, huissiers, juristes d'entreprise, universitaires ...) en faveur de la promotion des textes et des pratiques de culture juridique française ou continentale.

Le MAEDI agit pour la promotion du droit continental au travers de l'animation d'une plateforme des acteurs français de la coopération juridique et judiciaire à l'international regroupant près de 70 institutions publiques et privées (Ministères, organisations professionnelles, fondations, entreprises).

¹ Claude Revel, « Développer une influence normative internationale stratégique pour la France », 28 décembre 2012

² Jacques Attali, « La Francophonie et la francophilie, moteurs d'une croissance durable », août 2014

Cette plateforme vise à promouvoir à l'international la culture, l'expertise et les pratiques juridiques civilistes françaises, via la mutualisation des moyens diplomatiques, financiers et techniques.

Les axes de travail définis par le MAEDI conduisent à :

- Promouvoir des outils communs d'aide à l'échange et à la concertation entre les membres :
 - o un portail collaboratif
 - o une bibliothèque juridique mise en place par l'IHEJ
 - o un vademecum de veille juridique stratégique
 - o une liste d'experts
- Constituer des groupes de travail sur les sujets définis comme prioritaires et d'intérêt commun ;
- Réaliser des fiches pédagogiques annuelles.

I. Des outils communs d'aide à l'échange et à la concertation entre les membres

a) Un portail collaboratif des acteurs français de la coopération juridique et judiciaire à l'international : *Juscoop*

Ce portail est développé par la fondation pour le droit continental. L'objectif est de favoriser la publication et la diffusion d'informations relatives aux coopérations juridiques et judiciaires menées à l'international par les acteurs publics ou privés du droit afin de mutualiser les actions et créer des synergies.

Ce site internet est à destination des membres, mais permet également de faire valoir, notamment auprès des milieux universitaires, de la recherche et auprès des institutions publiques juridiques et/ou de coopération, au niveau national, régional ou international, les atouts juridiques français en faveur du développement durable ainsi que les professionnels français du droit.

L'excellence de ce portail collaboratif ainsi que sa visibilité dépendent du nombre et de la qualité des institutions qui l'alimenteront grâce à leurs activités de coopération juridique et/ou judiciaire (événement, publications, projets de coopération, appel d'offre, offre d'emploi).

C'est pour cette raison qu'avant de promouvoir cet outil au niveau national et international, et ainsi asseoir sa crédibilité, les partenaires ont été invités à s'inscrire, mettre à jour leur profil, et publier des informations sur leurs activités et à alimenter le site.

b) Une bibliothèque juridique

Cette bibliothèque est mise en place par l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice (IHEJ). Il s'agit de recenser les bases de données juridiques françaises et francophones accessibles gratuitement sur des sujets d'intérêt tant pour les membres de la plateforme que pour les

postes diplomatiques, qu'il s'agisse d'informations juridiques, doctrinales ou jurisprudentielles dans le cadre de leurs activités de coopération juridique et judiciaire.

Les premiers recensements pour cette bibliothèque ont porté sur les matières suivantes : Droit général – Droit pénal international – Droit de l'environnement – Propriété intellectuelle.

c) Un vademecum de veille juridique

Il s'agit d'un guide à l'usage des membres de la plateforme « Influence par le droit » et des postes diplomatiques pour l'orientation stratégique des actions de coopération juridique française à l'international. Il est développé par le Service à l'information stratégique et à la sécurité économique (SISSE).

Le SISSE a proposé de centrer l'action sur deux axes de veille juridique :

- La conformité – lutte contre la corruption et le blanchiment – transparence
- Le numérique – protection des données

d) Un vivier d'experts

Il s'agit d'une liste de référents spécialisés dans un domaine juridique défini et mis à disposition notamment des postes diplomatiques. Chaque institution sélectionne des experts. La liste une fois établie sera diffusée via la partie privée du portail collaboratif.

II. Les groupes de travail

Il s'agit de créer des espaces d'échange sur des questions spécifiques afin d'améliorer la concertation et la coopération entre les institutions membres.

Des groupes de travail ont été constitués sur les sujets suivants:

- Formation des personnels de justice en Afrique, dont OHADA
- Partenariats publics-privés en Afrique et dans les grands pays émergents
- Les Classements économiques internationaux en lien avec la Banque mondiale (incluant le Global Forum on Law, Justice and Development) et l'Union Européenne
- Le droit de l'environnement et la justice environnementale

L'objectif pour chaque groupe de travail est de parvenir à une feuille de route opérationnelle et stratégique permettant de définir les axes de travail prioritaires des années à venir en cohérence avec les enjeux actuels.

III. Des fiches thématiques

Des fiches pédagogiques destinées à faciliter la promotion des atouts juridiques français à l'international seront élaborées et mises à la disposition des partenaires de la plateforme et des postes diplomatiques pour mettre en avant un langage commun de promotion et ainsi soutenir l'intérêt du droit français dans les différentes enceintes internationales, régionales et nationales où le débat serait porté. Dans le cadre d'une stratégie s'appuyant sur une multitude de partenariats, l'élaboration des fiches doit impérativement être collaborative et pluri-institutionnelle.

Les livrables 2017 prévus sont :

- Des fiches pédagogiques sur les atouts juridiques français ;
- Un référentiel sur la justice pénale environnementale ;
- Des fiches pédagogiques sur les atouts du droit français de la propriété intellectuelle.

L'action internationale du Barreau de Paris vise à promouvoir sa visibilité à l'international et l'influence du droit continental à l'instar de ce que promeut le MAEDI. Le Barreau de Paris est un acteur de coopération juridique et judiciaire et est partenaire de la nouvelle stratégie d'influence par le droit du MAEDI. IL a participé aux trois premières réunions de pilotage du projet et participera tant à l'élaboration des outils communs d'aide à l'échange et à la concertation entre les membres de la plateforme qu'aux groupes de travail qu'à l'élaboration de fiches pédagogiques .

Cette plateforme d'influence par le droit est un magnifique outil pour le Barreau de Paris qui devra y jouer un rôle important et en tirera un bénéfice incontestable pour son action à l'international. Elle est désormais l'une des composantes de l'action internationale du Barreau de Paris.

1. PROJET DE DELIBERATION :

Sans objet

2. CALENDRIER DE LA MISE EN ŒUVRE DEVANT LE CONSEIL :

Sans objet